

## SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE du 27 FEVRIER 2018

***Sous la présidence de Madame Hélène BAUMERT, Présidente***

Madame BAUMERT souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30

**Membres présents :**

Délégué d'Andolsheim	M. Francis BONZON, suppléant de Mme Elisabeth BRAESCH
Délégué de Bischwihr	M. Marie-Joseph HELMLINGER
Délégué de Fortschwihr	Mme Hélène BAUMERT
Délégué de Grussenheim	M. Martin KLIPFEL
Délégué de Porte du Ried (Holtzwihr)	M. Bernard GERBER
Délégués de Horbourg-Wihr	M. Christian DIETSCH
	Mme Clarisse MUNCH
	Mme Annabelle SION suppléante de Mme Nathalie SCHELL
Délégué de Jepsheim	M. Jean-Claude KLOEPFER
Délégué de Muntzenheim	néant
Délégué de Porte du Ried (Riedwihr)	M. Bernard DIRNINGER
Délégué de Wickerswihr	néant
Délégués de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach	Mme Josiane BIGEL M. Emmanuel SPITZ

Membres absents excusés : Mmes Elisabeth BRAESCH, Caroline ROLL, Nathalie SCHELL  
MM. Daniel BOEGLER, Marc BOUCHE, Bernard SACQUEPEE

Secrétaire de séance : M. Bernard GERBER

Assistait également à la réunion : M. Raphaël KUEHN, directeur général des services

#### **Ordre du jour :**

#### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

**B**

##### B. 1.- Compétence scolaire et périscolaire

*B.1.1.- Compte rendu de la commission scolaire du 22 février 2018*

*B.1.2.- Subvention à l'association «La Jeunesse du Ried Brun» pour 2018*

##### B. 2.- Compétence Espace Ried Brun

*B.2.1.- Adhésion à Alsace Cinéma*

*B.2.2.- Convention avec Azur Fm*

##### B. 3 – Bâtiment et terrain

*B.3.1.- Procédure avec Andolsheim*

## COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

- A.1.- Approbation et signature du procès verbal de la réunion du 6 décembre 2017
- A.2.- Création d'un poste de rédacteur et intégration d'un agent
- A.3.- Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en prévoyance, mise en concurrence par le Centre de Gestion.
- A.4.- Compte administratif et compte de gestion 2017
- A.5.- Demande de la Commune de Jepsheim concernant la contribution « Collège » de 2017
- A.6.- Fixation des tarifs de location du gymnase du 01/09/2018 au 31/08/2019
- A.7.- Fixation des contributions communales pour 2018
- A.8.- Budget Primitif 2018
- A.9.- Divers

## COMPETENCES OPTIONNELLES

B

### B.1.- Compétence scolaire et périscolaire

#### ***B.1.1.- Compte-rendu de la commission scolaire du 22 février 2018***

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschihr

##### *B.1.1.1. Résultats financiers et utilisation des crédits 2017*

M. KUEHN, DGS, a présenté les résultats financiers des services des écoles élémentaires et maternelles des communes adhérentes à la compétence.

Ces résultats ont permis la détermination des contributions pour 2018 des communes respectives. Ces contributions, en baisse par rapport à 2017, ont été votées par le Comité Syndical le 27 février 2018.

Pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement et livres 2017 alloués aux écoles, il a été constaté certains dépassements qui seront déduits des crédits de fonctionnement alloués en 2018. Les montants non utilisés seront crédités aux écoles respectives.

Les justificatifs des transports pour les sorties et les piscines ont été fournis par les directeurs, les éventuels dépassements étant pris en charge par les écoles respectives.

##### *B.1.1.2. Propositions de crédits scolaires pour 2018*

##### *Les crédits de fonctionnement et livres du service élémentaire et maternelle*

Les crédits sont fixés sur la base d'un crédit/élève et non plus un crédit/classe puisque les besoins ne sont pas les mêmes selon les effectifs des classes.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire fixée lors du comité syndical du 27 février 2018 qui a permis de déterminer les contributions respectives des communes à cette compétence, il est proposé de maintenir un montant de 45 € par élève pour 2018.

Le montant des crédits alloués est déterminé sur la base des effectifs constatés à la rentrée 2017/2018, selon la commune d'origine des élèves.

Sur proposition de la commission, le Comité Syndical décide d'allouer par école pour l'année civile 2018 les crédits selon le tableau ci-dessous :

Ecole	Crédit/Elèves/an	Effectif selon commune d'origine	Montant alloué
Ecoles élémentaires RPI 3			
* Bischwihr élémentaire	45 €	45	2 025 €
* Riedwihr (Porte du Ried) élémentaire	45 €	27	1 215 €
* Wickerschihr élémentaire	45 €	31	1 395 €
Ecole élémentaire de Holtzwihr (Porte du Ried) y compris ULIS	45 €	92	4 140 €
Ecole élémentaire de Muntzenheim	45 €	74	3 330 €
Ecoles maternelles RPI 4			
* Bischwihr	45 €	42	1 890 €
* Riedwihr (Porte du Ried)	45 €	17	765 €
* Wickerschihr	45 €	10	450 €
* Participation de Fortschwihr	45 €	31	1 395 €
Ecole maternelle de Holtzwihr (Porte du Ried)	45 €	44	1 980 €

Les crédits de transport pour les sorties et la piscine et la prise en charge des entrées à la piscine

Pour 2018, la commission propose de reconduire les crédits identiques à ceux de 2017, versés sous forme de subvention, pour permettre aux écoles de payer les prestataires en direct. Comme précédemment, les directeurs d'écoles seront chargés en fin d'année de produire un récapitulatif des dépenses avec justificatifs des factures.

La commission propose de continuer à prendre en charge les entrées à la piscine pour l'année scolaire 2017/2018 et de payer directement ces entrées au prestataire en charge de la gestion de la piscine concernée.

Ce montant représente environ 4 200 € par an.

Le Comité Syndical approuve cette proposition.

Pour les transports, le Comité Syndical décide d'allouer les crédits pour l'année civile 2018 selon le tableau ci-dessous

Ecoles	Crédits transport sorties/classe	Nbre classes	Montant alloué 2018	Crédits transport piscine/classe	Nbre classes	Montant alloué 2018
Bischwihr élémentaire	150 €	1	150 €	350 €	1	350 €
Riedwihr (Porte du Ried) élémentaire	150 €	1	150 €	350 €	1	350 €
Wickerschihr élémentaire	150 €	2	300 €	350 €	2	700 €
Holtzwihr (Porte du Ried) élémentaire	150 €	4	600 €	350 €	4	1 400 €
Muntzenheim élémentaire	150 €	4	600 €	350 €	4	1 400 €
Muntzenheim maternelle	150 €	3	450 €			
Holtzwihr (Porte du Ried) maternelle	150 €	2	300 €			
Bischwihr maternelle	150 €	3	450 €			
Participation de Fortschwihr	150 €	1	150 €			

### Les crédits de classe nature et de découverte

La commission propose de maintenir le système actuel, à savoir la prise en charge d'une subvention pour classe nature ou de découverte par commune et par année civile. La subvention sera attribuée en fonction de la classification du centre (tarif Educ'envia) et sur demande parvenue suffisamment à l'avance au Syndicat, pour être budgétisée.

Pour 2018, les demandes sont les suivantes :

- Ecole élémentaire Muntzenheim : 58 élèves – 4 jours à la Chaume à Orbey ..... 2 320 €
- Ecole élémentaire Wickerschwihr : 20 élèves – 5 jours à la Renardière à Aubure ..... 1 000 €

Le Comité Syndical approuve la prise en charge financière de ces deux demandes et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018.

### B.1.1.3. Renouvellement du marché transport du RPI du Ried

Par courrier du 18 janvier 2018, la Région Grand Est nous informe que le marché relatif au transport scolaire du regroupement pédagogique de Bischwihr, Fortschwihr, Wickerschwihr et Porte du Ried arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire en cours et doit être renouvelé pour la rentrée de septembre 2018.

Le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr a compétence pour l'organisation du transport scolaire et la gestion des contrats par délégation du Département du Haut-Rhin. La Région Grand Est est subrogée au Département du Haut-Rhin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette délégation est reconduite.

Pour le contrat en cours, le Département avait retenu la compétence pour la procédure d'appel public à la concurrence et avait transféré la gestion du marché au Syndicat après sa notification. Cette délégation partielle était motivée par le fait que le transport des regroupements pédagogiques était alors subventionné au taux de 100 % par le Département.

La Région Grand Est informe le Syndicat que la procédure de renouvellement ou de passation initiale des marchés devra désormais être prise en charge par le Syndicat.

Ce choix est motivé par le fait que ces services répondent à des besoins locaux. Une centralisation des opérations de marchés s'avère inadaptée. Par ailleurs, le contexte du marché initial a changé. Les collectivités gestionnaires des regroupements pédagogiques sont désormais astreintes à une participation significative au coût du transport scolaire qui leur donne vocation à intervenir directement dans la négociation de l'offre et le choix du prestataire.

La Région Grand Est s'engage en contrepartie à fournir une assistance dans l'élaboration du dossier de consultation. Un projet de dossier (Acte d'Engagement, CCAP, CCTP) sera prochainement communiqué à cette fin après validation par la Direction de la Commande Publique. Il sera possible de l'amender pour prendre en compte la situation locale du RPI du Ried.

Toutefois, pour des raisons de gestion coordonnée du réseau des transports interurbains, l'ensemble des marchés devra respecter des clauses type sur divers points :

- Le régime d'actualisation des prix (le calcul d'actualisation restera assuré par la Région) ;
- Un bordereau des prix unitaires sous la forme de prix forfaitaires par jour de circulation (sans changement par rapport à la situation actuelle) ;
- Des marchés à bons de commande d'un an reconductibles trois fois ;
- Une durée limite des véhicules en service scolaire fixée à 15 ans.

A l'issue de la procédure, une copie du marché devra être transmise à la Région Grand Est. Elle servira de base au calcul de la dépense ouvrant droit à une subvention.

Les modalités de demande et de versement de la subvention régionale pour les transports scolaires de regroupements pédagogiques sont inchangées. Le taux de subvention de 66 % est reconduit pour l'année scolaire 2018/2019.

Dans le cas particulier du regroupement du Ried, l'autorité territoriale compétente est Colmar Agglomération. Cette dernière a été saisie par la Région Grand Est pour un transfert de cette compétence à la rentrée de septembre 2018, avec une compensation financière sur la base des subventions versées en 2017/2018.

Dans l'attente de la position de Colmar Agglomération sur cette reprise de compétence, la préparation de la rentrée relève du Syndicat, qui demeure l'autorité organisatrice déléguée pour le transport du regroupement.

En conclusion, un appel d'offres devra être lancé par le Syndicat pour la rentrée de septembre 2018 et le Comité Syndical charge Madame la Présidente de sa préparation avec les services du Grand Est.

#### B.1.1.4. Remplacement ATSEM de l'école maternelle de Bischwihr pour cause de maladie

Sur proposition de M. Helmlinger, Maire de Bischwihr, les Maires de Porte du Ried acceptent la proposition de mise à disposition d'une des ATSEM de l'école maternelle de Holtzwihr pour effectuer des remplacements de très courtes durées des ATSEM de Bischwihr qui seraient en maladie. La directrice de l'école maternelle en sera informée à travers la diffusion de ce compte-rendu.

#### **B.1.2. Subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour 2018**

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerschihr

Sur la base de la convention du 14 janvier 2016, l'association « La Jeunesse du Ried Brun », en charge des 3 structures périscolaires de Bischwihr, Muntzenheim et Holtzwihr, présente une demande de subvention de fonctionnement pour 2018 qui comprend :

- le compte de résultats 2017
- un rapport d'activités 2017 de la structure
- un budget prévisionnel pour 2018

Cette demande porte sur un montant de subvention de 139 000 € pour l'année 2018, en augmentation de 29 000 € par rapport à 2017.

Dans l'attente des chiffres définitifs des commissaires aux comptes, l'année 2017 connaîtra un déficit estimé entre 10 000 et 15 000 € et ce, malgré des recettes parents en hausse (recettes parents en 2017 équivalentes à 2016 alors que les mille-pattes étaient encore comptabilisés sur 6 mois). Malgré cela le compte de résultat ne peut être équilibré.

Les charges de personnel sont de plus en plus conséquentes bien que réellement justifiées et sans excès par rapport aux normes d'encadrement imposées par la DDCSPP.

Au total 307 familles bénéficient des services des 3 structures ce qui représente 455 enfants.

La Jeunesse du Ried Brun a assuré un accueil de 231 jours en 2017.

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des différents accueils :

	KAF	ESC	LUC	DUDU depuis sept 2017	TOTAL JRB 2017	TOTAL JRB 2016
Nombre de cartes de membres sur 2017	79	110	103	15	307	312
Nombres d'enfants inscrits en 2017	107	163	149	17	436	455
Moyenne des présences le midi sur 2017	49	59	70	11	189	165
Moyenne des présences le soir sur 2017	24	37	30	3	94	85
Accueil du matin MPA et LUC en 2017	0	0	7	0	7	8
Moyenne des présences en TAP de JANVIER à AOUT	34	80	61	0	175	170
Moyenne des présences en TAP de SEPTEMBRE à DECEMBRE	25	70	0	0	95	170
Moyenne mercredi midi uniquement	32	Fermé	Fermé	Fermé	32	32
Moyenne mercredi journée	21	Fermé	Fermé	Fermé	21	20

Toutes les ALSH vacances se déroulent désormais aux Lucioles à BISCHWIHR	TOTAL des inscrits 2017	Moyenne des présences / jour 2017	Moyenne des présences / jour 2016
ALSH HIVER	71	24	25
ALSH PRINTEMPS	71	28	19
ALSH JUILLET	103	39	45
ALSH AOUT	59	22	13
ALSH TOUSSAINT	83	32	32
ALSH NOEL		FERME	

Le Budget Prévisionnel 2018 pour La Jeunesse du Ried Brun n'est à ce jour pas totalement arrêté.

Les subventions communales liées au fonds d'amorçage pour les TAP seront en très nette baisse en 2018 étant donné que le RPI est déjà passé au rythme des 4 jours depuis septembre 2017 et que les communes de Holtzwihr et Muntzenheim suivront certainement en septembre 2018 : au lieu des 20 850 € touchés en 2016, seuls 12 000 € l'ont été en 2017 et l'estimation n'est plus que de 4 000 € en 2018.

Les Reprises sur amortissements et subventions

Principalement le compte 791 concernant les remboursements CPAM et AGRR va également diminuer, les 3 salariés en arrêt maladie reprenant du service en 2018.

Le compte 790 Transfert de charges va diminuer car le Gouvernement ne finance plus de contrats aidés.

Les dépenses : Total : 579 000 €

- Achat de marchandises .....150 000 €
- Autres achats et charges externes (en baisse car moins de TAP)..... 55 000 €
- Impôts et taxes ..... 7 000 €
- Salaires et charges ..... 370 000 €
- Autres charges ..... 2 000 €

Les recettes : Total : 579 000 €

- Recettes parents et manifestations ..... 355 000 €
- Subventions autres que Syndicat ..... 65 000 €
- Subvention Durrenentzen ..... 20 000 €
- Subvention Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr ..... 139 000 €
- Reprise sur amortissements et subventions ..... 5 000 €

La demande est bien plus conséquente que l'année 2017, mais le fonctionnement devient de plus en plus difficile dans des conditions sereines avec si peu de moyens.

Par rapport à un budget très tiré de 579 000 €, 139 000 € représente 24% d'aide de la part de la collectivité, ce qui est très peu : il n'est pas envisagé de frais supplémentaires au niveau des achats mais juste de pérenniser les emplois en place afin d'offrir des accueils de qualité aux 189 enfants inscrits tous les midis.

Pour comparaison, la commune de Houssen verse 110 000 € par an pour un accueil de 60 enfants à midi.

Les chiffres définitifs du compte de résultat, validés par les commissaires aux comptes, et du budget prévisionnel seront communiqués lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

A l'issue de cette présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité des communes adhérentes à cette compétence et pour les 3 structures périscolaires suivantes :

- Les Kaferlas de Holtzwihr (commune de Holtzwihr)
- L'Escapade de Muntzenheim (commune de Muntzenheim)
- Les Lucioles de Bischwihr (commune de Bischwihr, Riedwihr et Wickerschihr)

**Décide** de fixer le montant de la subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » à 139 000 € pour l'année 2018. Ce montant ayant servi de base à la fixation des contributions communales votées le 27 février 2018.

**Vote** les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2018 dans le tableau des subventions,

**Décide** de verser cette subvention selon une périodicité mensuelle de janvier à décembre 2018.

## **B.2.- COMPETENCE ESPACE RIED BRUN**

### *B.2.1.- Adhésion à Alsace Cinéma*

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

Dans le cadre du développement de l'activité « Ciné-Débat » qui connaît un franc succès depuis sa mise en place à la rentrée 2017, Mme la Présidente propose une adhésion à l'association Alsace Cinéma.

En partenariat avec de nombreux acteurs éducatifs, sociaux et culturels, cette association mène une politique d'éducation à l'image favorisant la rencontre des publics locaux avec l'ensemble de la création cinématographique (conférencier, créateur du film....).

Elle pourra ainsi proposer au Syndicat des films sur des thèmes variés avec mise en œuvre d'actions audiovisuelles fédératrices à dimension régionale.

Des actions en partenariat avec le Collège de Fortschwihr pourraient également être organisées à travers ce réseau.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 150 € pour le Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Décide** d'adhérer au réseau « Alsace Cinéma » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018.

### *B.2.2.- Convention avec Azur FM*

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

M. Kuehn informe les membres du Comité Syndical que la convention avec Azur FM est venue à échéance le 31 octobre 2017 et qu'il y aurait lieu, éventuellement, de la renouveler.

M. Kuehn présente le projet de convention avec Azur FM destinée à la communication des manifestations organisées par le Syndicat à l'Espace Ried Brun de Muntzenheim.

La présente convention a pour but la rémunération du service local proposé par Azur FM.

Radio Azur FM a pour mission la communication sociale de proximité. C'est un outil de développement local et d'expression collective au service des collectivités locales, associations culturelles et sportives. En s'adressant à des publics spécifiques, Azur FM satisfait des besoins qui ne sont pas pris en compte par les opérateurs commerciaux.

Dans le cadre de cette convention, seules les manifestations proposées par l'Espace Ried Brun de Muntzenheim seront relayées dans les agendas Azur FM.

Sur la période passée, un bilan établi par Azur FM fait état de 27 manifestations diffusées à travers 110 passages.

En contrepartie de ce service de proximité, le Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr verse à la radio Azur FM une contribution annuelle forfaitaire de 300 €, payable après la signature de la convention.

Dans le cadre strict de cette convention, le Syndicat disposera d'un crédit de 42 messages (création du message compris) à diffuser à l'occasion d'un évènement d'importance.

La collectivité locale et les associations peuvent également bénéficier de campagnes publicitaires à tarif préférentiel ou gratuit à condition d'un formuler la demande préalable et d'en obtenir l'accord auprès de la radio Azur FM (logo sur les documents publicitaires et/ou banderoles sur place).

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 jusqu'au 31 octobre 2019.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,*

**Accepte** cette convention pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2019 aux conditions ci-dessus.

**Demande** à Azur FM de ne diffuser que les manifestations qui ont lieu à l'Espace Ried Brun.

**Autorise** Mme la Présidente à la signer

### **B.3.- PROCEDURE AVEC ANDOLSHEIM**

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr

Suite à la délibération du 20 septembre 2017, le Cabinet d'avocats RACINE de Strasbourg, mandaté par la CIADE, assureur du Syndicat, a déposé ses conclusions au tribunal administratif de Strasbourg le 21 novembre 2017 pour un maintien de la participation au remboursement de la dette du Syndicat par la commune d'Andolsheim.

En parallèle, des conclusions complémentaires ont été déposées par la commune d'Andolsheim devant la cour Administrative d'Appel de Nancy.

Il convient, à présent d'attendre la fixation de cette affaire à l'audience.



La Cour Administrative d'Appel de Nancy a fixé au 1<sup>er</sup> février 2018 la clôture de l'instruction de la procédure d'appel, de sorte que l'affaire devrait être audenciée à une date prochaine.

## COMPETENCE OBLIGATOIRE

A

### A.1.- Approbation et signature du procès verbal du 6 décembre 2017

Sans objections

### A.2.- Création d'un poste de rédacteur et intégration d'un agent

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

En date du 8 décembre 2017, la commission administrative paritaire de catégorie B a émis un avis favorable à la proposition du Syndicat de promouvoir Mme Heitzler Annick, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, au cadre d'emploi de rédacteur territorial.

Par arrêté du 13 décembre 2017 du Centre de Gestion du Haut-Rhin, Mme Heitzler est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial établie au titre de la promotion interne.

Mme Heitzler pourrait désormais être nommée dans le grade de rédacteur dès que le poste aura été créé et déclarant vacant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Considérant** les services effectués par Mme Heitzler, en poste depuis le 1<sup>er</sup> avril 1977, soit 40 ans au sein de la structure ;

**Considérant** son inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial du Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

**Décide** de créer un poste de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Décide** d'intégrer Mme Heitzler Annick dans ce poste, à compter de la même date.

**Décide** d'inscrire ce poste au tableau des effectifs du Syndicat et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018.

### A.3.- Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en prévoyance, mise en concurrence par le Centre de Gestion

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Exposé préalable

Mme la Présidente informe le Comité Syndical que depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurance destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Madame la Président, propose au Comité Syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

**Vu** la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique du centre de gestion du Haut-Rhin en date du 14 février 2018 ;

**Vu** l'exposé de Mme la Présidente ;

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,*

**Décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire.

**Prend acte** que les tarifs de garantie lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Détermine** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance :

La valeur estimée de la participation financière est de 24 € par an et par agent.

#### **A.4.- Approbation du compte administratif 2017**

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**approuve** le compte administratif de l'exercice 2017 ci-dessous, dressé par Mme Hélène BAUMERT, Présidente, et présenté par M. Christian DIETSCH, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Mme la Présidente ne participe pas au vote

Dépenses de fonctionnement ..... 1 229 637.78 €  
Dépenses d'investissement..... 199 139.56 €

**TOTAL..... 1 428 777.34 €**

Recettes de fonctionnement ..... 1 570 264.12 €  
Recettes d'investissement ..... 97 767.51 €

**TOTAL ..... 1 668 031.63 €**

#### **Résultat avec reprise des excédents antérieurs :**

- Excédent de fonctionnement ..... 340 626.34 €  
- Déficit d'investissement ..... 101 372.05 €

**Soit un résultat global excédentaire cumulé de ..... 239 254.29 €**

#### **A.5.- Approbation du Compte de Gestion 2017**

Ont participé au vote : toutes les communes

Le Comité Syndical,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
  - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ;
  - Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

#### ***DECLARE QUE LE COMPTE DE GESTION M14***

Dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **A.6.- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Christian DIETSCH, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

- après avoir entendu et approuvé le 27 février 2018 le compte financier de l'exercice 2017
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
<b>Investissement</b>	- 57 789.76		- 43 582.29	0.00	0.00	- 101 372.05
<b>Fonctionnement</b>	+ 278 170.10	0.00	+ 62 456.24			+ 340 626.34

**CONSIDERANT** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

**Excédent global cumulé au 31 décembre 2017 .....340 626.34 €**

▪ **Affectation obligatoire :**

à la couverture du besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (C/1068) .....101 372.05 €

▪ **Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (002) ..... 239 254.29 €

**A.7.- Demande de la commune de Jepsheim concernant la contribution « Collège » de 2017**

Par courrier du 7 décembre 2017, M. le Maire de Jepsheim a sollicité le Syndicat pour une réduction de 50 % de sa contribution à la compétence « Collège » au titre de l'année 2017.

M. Kloepfer intervient pour préciser sa demande. Il a rencontré Mme Klinkert, Présidente du Conseil Départemental, afin de voir si une contribution supplémentaire du Département aux frais de fonctionnement du gymnase pouvait être envisagée. La réponse a été négative de la part de Mme Klinkert.

M. Kloepfer informe les membres du comité qu'aucune association de Jepsheim n'utilise le gymnase, mais il se rend compte que ces dernières sont composées de membres issus de toutes les communes environnantes.

Il explique que sa salle de sports va coûter 2 M € en rénovation et qu'il a du mal à financer sa salle et celle du gymnase et que ce critère devrait être pris en considération pour la fixation des contributions.

Mme la Présidente informe M. Kloepfer qu'une étude a été réalisée sur la base des élèves scolarisés au Collège issus des communes respectives. Le résultat, par rapport au critère habitants, est sensiblement identique, à l'exception de la commune de Horbourg-Wihr dont la contribution serait diminuée avec une répartition de la différence sur les autres communes.

M. Dietsch rappelle que l'augmentation des tarifs de location pour les associations (doublement du tarif horaire en 2016) a permis un rééquilibrage entre la part départementale et la part associative.

M. Gerber considère que la mise à disposition du gymnase pour les associations est une richesse pour le territoire grâce à une gestion confiée au Syndicat, et que cela n'aurait pas été possible avec une gestion départementale.

Au vu des ces éléments de réponse, M. Kloepfer annonce qu'il retire sa demande de réduction de 50 % de sa contribution pour 2017.

Le Comité Syndical prend acte de cette décision et invite le commune de Jepsheim à honorer sa contribution du 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

### **A.8 – Fixation des tarifs de location du gymnase**

Ont participé au vote : toutes les communes

Mme la Présidente propose de fixer les tarifs de location du « site gymnase » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 1<sup>er</sup> septembre 2019 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATIONS	TARIF
	SEPTEMBRE 2018 à SEPTEMBRE 2019
Location du gymnase - associations des communes adhérentes	10 € / heure
Location du gymnase - associations extérieures aux communes adhérentes	13 € / heure
Terrain extérieur en journée	10 € / heure
Terrain extérieur avec éclairage	15 € / heure
Tournoi organisé par les associations membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour leur compte ou pour le compte de la Ligue d'Alsace (+ de 3 équipes)	25 € / journée
Tournoi organisé par une association extérieure suivant disponibilité et accord de la Présidente (demande exceptionnelle)	50 € / journée
Mise à disposition de la salle de réunion pour les associations	Gratuité

Elle rappelle que les installations sont prioritairement mises à disposition des associations des communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

**Accepte** les propositions de Mme la Présidente telles que décrites ci-dessus

### **A.9.- Fixation des contributions communales pour 2018**

#### **A.9.1. RESULTATS FINANCIERS**

M. Christian Dietsch, 1<sup>er</sup> vice-président chargé des finances, présente les résultats financiers du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr, portant sur l'exercice 2017.

Les résultats, qui ont fait l'objet d'une approbation à travers le compte administratif 2017 lors de la réunion du 27 février 2018, peuvent se résumer comme suit :

#### **1) Compétence collège**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	178 136.53	277 989.24
Investissement	68 740.01	33 919.85
<b>TOTAL</b>	<b>246 876.64</b>	<b>311 909.09</b>

L'excédent global s'élève à + 65 032.45 €

#### **2) Compétence Espace Ried Brun**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	343 114.49	390 700.10
Investissement	28 317.43	23 072.43
<b>TOTAL</b>	<b>371 431.92</b>	<b>413 772.53</b>

L'excédent global s'élève à + 42 340.61 €

### 3) Compétence Relais d'Assistantes Maternelles

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	59 998.85	58 619.12
Investissement	0	391.79
<b>TOTAL</b>	<b>59 998.85</b>	<b>59 010.91</b>

Le déficit global s'élève à - 987.94 €

### 4) Compétence Animation Jeunesse

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 019.55	105 520.48
Investissement	3 382.00	4 723.74
<b>TOTAL</b>	<b>103 401.55</b>	<b>110 244.22</b>

L'excédent global s'élève à + 6 842.67 €

### 5) Compétence « Domaine associatif »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 111.82	12 732.16
Investissement	0	628.37
<b>TOTAL</b>	<b>5 111.82</b>	<b>13 360.53</b>

L'excédent global s'élève à + 8 248.71 €

### 6) Compétence Ecole élémentaire

\* l'école élémentaire de Holtzwihr (Porte du Ried)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 924.39	18 924.06
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 924.39</b>	<b>18 924.06</b>

L'excédent global s'élève à + 7 999.67

\* l'école élémentaire de Muntzenheim

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 869.05	17 753.19
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 869.05</b>	<b>17 753.19</b>

L'excédent global s'élève à + 3 884.14

\* l'école élémentaire du RPI3 (Bischwihr, Riedwihr et Wickerswihr)

#### BISCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 843.20	12 468.55
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 843.20</b>	<b>12 468.55</b>

L'excédent global s'élève à + 5 625.25 €

*RIEDWIHR (Porte du Ried)*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 868.39	7 230.53
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 868.39</b>	<b>7 230.53</b>

L'excédent global s'élève à + 3 362.14 €

*WICKERSCHWIHR*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 762.53	9 900.42
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 762.53</b>	<b>9 900.42</b>

L'excédent global s'élève à + 4 138.29 €

**7) Compétence Ecole maternelle**

\* *l'école maternelle de Holtzwihr (Porte du Ried)*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	65 772.05	69 352.65
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>65 772.05</b>	<b>69 352.65</b>

L'excédent global s'élève à + 3 580.60 €

\* *l'école maternelle de Muntzenheim*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	66 887.41	70 654.40
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>66 887.41</b>	<b>70 654.40</b>

L'excédent global s'élève à + 3 766.99 €

- l'école maternelle du RPI4 (Bischwihr, Fortschwihr, Riedwihr et Wickerschihr)

**BISCHWIHR**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	53 604.59	65 408.41
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>53 604.59</b>	<b>65 408.41</b>

L'excédent global s'élève à + 11 803.82 €

**FORTSCHWIHR**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 230.07	56 017.92
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>45 230.07</b>	<b>56 017.92</b>

L'excédent global s'élève à + 10 787.85 €

RIEDWIHR (Porte du Ried)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 620.93	25 172.98
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19 620.93</b>	<b>25 172.98</b>

L'excédent global s'élève à +5 552.05 €

WICKERSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 921.26	34 580.72
Investissement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>26 921.26</b>	<b>34 580.72</b>

L'excédent global s'élève à +7 659.46 €

**8) Compétence Péri-scolaire (Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	119 838.40	170 037.56
Investissement	596.12	0
<b>TOTAL</b>	<b>120 434.52</b>	<b>170 037.56</b>

L'excédent global s'élève à + 49 603.04 €

**9) Compétence bâtiments, terrains (dette)**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 010.53	143 097.69
Investissement	69 234.50	6 161.83
<b>TOTAL</b>	<b>149 245.03</b>	<b>149 259.52</b>

L'excédent global s'élève à + 14.49 €

RESULTAT GLOBAL 2017

Compétences	Résultats
Collège	+ 65 032.45
Espace Ried Brun	+ 42 340.61
Relais d'Assistants Maternelles	- 987.94
Animations jeunes	+ 6 842.67
Associatif	+ 8 248.71
Ecole élémentaire Holtzwihr	+ 7 999.67
Ecole élémentaire Muntzenheim	+ 3 884.14
Ecole élémentaire Bischwihr	+ 5 625.25
Ecole élémentaire Riedwihr (PR)	+ 3 362.14
Ecole élémentaire Wickerschihr	+ 4 138.29
Ecole maternelle Holtzwihr (PR)	+ 3 580.60
Ecole maternelle Muntzenheim	+ 3 766.99
Ecole maternelle Bischwihr	+ 11 803.82
Ecole maternelle Fortschwihr	+ 10 787.85
Ecole maternelle Riedwihr (PR)	+ 5 552.05
Ecole maternelle Wickerschihr	+ 7 659.46
Péri-scolaire	+ 49 603.04
Bâtiment (dette)	+ 14.49
	<b>+ 239 254.29</b>



### A.9.2.- Clé de répartition des frais d'administration générale

Commune ayant participé au vote : toutes les communes

M. DIETSCH présente les clés de répartition des couts inhérents aux frais d'administration générale du Syndicat à la carte pour l'année 2018

1.1 Les frais d'administration générale se répartissent comme suit :

- Les frais de fonctionnement du bâtiment administratif (chapitre 011)  
art. 60611, 60612, 60613, 60631, 60632, 61522, 6156 (vérifications et maintenance), 6283 ;
- Les frais liés au service (chapitre 011)  
art. 6064, 60622, 6068, 611, 6135, 61551, 6156 (maintenance informatique et bureautique), 616, 6182, 6188, 6225, 6231, 6236, 6237, 6251, 6257, 6261, 6262, 6281 ;

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	0 %
Espace Ried Brun	60 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais Assistantes Maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	<b>100 %</b>

1 .2 Les frais de personnel d'administration générale (2 agents à 80%)  
art. 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;

- Les indemnités des élus (1 Président et 3 Vice-Présidents)  
art. 6531, 6533, 6554.

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	20 %
Espace Ried Brun	40 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais Assistantes Maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	<b>100 %</b>

1 .3 Les frais de personnel des services techniques (1 agent à 71 %)  
art. 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	70 %
Espace Ried Brun	20 %
Animations jeunes	5 %
Associatif	5 %
	<b>100 %</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les clés de répartition qui seront ventilées dans les différentes compétences en vue de la fixation des contributions communales.

### A.9.3.- Compétence collège - fixation des contributions communales pour 2018

Communes ayant participé au vote : toutes les Communes

La compétence collège est composée

- des coûts directs, déduction de recettes, liées à l'activité
- des frais d'administration générale liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus selon le taux retenu de 20 %.
- des frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 70 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 236	12,08 %
Bischwihr	998	5,39 %
Fortschwihr	1 204	6,51 %
Grussenheim	820	4,43 %
Porte du Ried	1 806	9,76 %
Horbourg-Wihr	5 861	31,68 %
Jepsheim	1 375	7,43 %
Muntzenheim	1 221	6,60%
Wickerschwihr	771	4,17 %
CC Pays de Brisach*	2 211	11,95 %
<b>TOTAL</b>	<b>18 503</b>	<b>100 %</b>

\*Baltzenheim 586, Durrenentzen 896 et Urschenheim 729

Coût compétence 2018

#### Dépenses totales : 375 139.00

##### Fonctionnement

Coûts directs : 155 625.00

Frais d'administration générale : 0

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 25 070.00

Total dépenses de fonctionnement : 180 695.00

##### Investissement

Coûts directs : 194 444.00

#### Recettes totales : 375 139.00

##### Fonctionnement

Recettes directes : 35 652.55

Contributions communes : 181 960

Excédent de fonctionnement 2017 : 65 032.45

Total recettes de fonctionnement : 282 645.00

Investissement

Total recettes : 92 494.00

Contributions 2018

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	181 960	12,08 %	21 980.76
Bischwihr	181 960	5,39 %	9 807.64
Fortschwihr	181 960	6,51 %	11 845.59
Grussenheim	181 960	4,43 %	8 060.82
Porte du Ried	181 960	9.76 %	17 759.29
Horbourg-Wihr	181 960	31.68 %	57 644.92
Jebnheim	181 960	7.43 %	13 519.62
Muntzenheim	181 960	6,60 %	12 009.36
Wickerschwihr	181 960	4.17 %	7 587.73
CC Pays Rhin -Brisach*	181 960	11.95 %	21 744.27
<b>TOTAL</b>	<b>181 960</b>	<b>100 %</b>	<b>181 960</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2018 pour la compétence collège selon le tableau présenté.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

**A.9.4. - Compétence Espace Ried Brun – fixation des contributions communales pour 2018**

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence Espace Ried Brun est composée

- des coûts directs, déduction de recettes, liées à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 40 %
  - Frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 20 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif aux taux de 60 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Coût compétence 2018

**Dépenses totales : 398 890.43**

Fonctionnement

Coûts directs : 254 306.00

Frais d'administration générale : 50 578.00

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 50 775.00

Total dépenses de fonctionnement : 355 659.00

Investissement

Total dépenses d'investissement : 43 231.43 (équipements salle)

**Recettes : 398 890.49**

Fonctionnement

Recettes directes : 68 318.39

Excédent de fonctionnement 2017 : 42 340.61

Contributions communes : 245 000

Total recettes de fonctionnement : 355 659.00

Investissement

Total recettes : 43 231.43 (amortissements)

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	998	16.63 %
Fortschwihr	1 204	20.07 %
Porte du Ried	1 806	30.10 %
Muntzenheim	1 221	20.35 %
Wickerschwihr	771	12.85 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>	<b>100 %</b>

Contributions 2018

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	245 000	16.63 %	40 743.50
Fortschwihr	245 000	20.07 %	49 171.50
Porte du Ried	245 000	30.10 %	73 745.00
Muntzenheim	245 000	20.35 %	49 857.50
Wickerschwihr	245 000	12.85 %	31 482.50
<b>TOTAL</b>	<b>245 000</b>	<b>100 %</b>	<b>245 000</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2018 pour la compétence « Espace Ried Brun » selon le tableau présenté.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

**A.9.5.- Compétence Relais Assistantes Maternelles – fixation des contributions**

Communes ayant participé au vote : Andolsheim,, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Jepsheim, Muntzenheim et Wickerschwihr.

La compétence Relais Assistantes Maternelles est composée

- des coûts directs, déduction de recettes, liées à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 3 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 3 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Coût compétence 2018

**Dépenses totales : 59 791.94**

Fonctionnement

Coûts directs : 51 601.00

Déficit de fonctionnement 2016 : 987.94

Frais d'administration générale : 3 012.00

Frais de personnel d'administration générale et élus : 4 083.00

Total dépenses de fonctionnement : 59 683.94

Investissement

Total dépenses d'investissement : 108.00

**Recettes totales : 59 791.94**

Fonctionnement

Recettes directes : 37 399.94

Contributions communes : 22 284

Total recettes de fonctionnement : 59 683.94

Investissement

Total recettes d'investissement : 108.00 (amortissements)

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 236	23.27 %
Bischwihr	998	10,38 %
Fortschwihr	1 204	12.53 %
Porte du Ried	1 806	18.79 %
Jebnheim	1 375	14.31 %
Muntzenheim	1 221	12,70 %
Wickerschwihr	771	8,02 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 611</b>	<b>100 %</b>

Contributions 2018

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	22 284	23.27 %	5 185.49
Bischwihr	22 284	10,38 %	2 313.08
Fortschwihr	22 284	12.53 %	2 792.18
Porte du Ried	22 284	18.79 %	4 187.16
Jebnheim	22 284	14.31 %	3 188.84
Muntzenheim	22 284	12,70 %	2 830.07
Wickerschwihr	22 284	8,02 %	1 787.18
<b>TOTAL</b>	<b>22 284</b>	<b>100 %</b>	<b>22 284</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2018 pour la compétence Relais d'Assistants Maternelles selon le tableau présenté.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

### A.9.6.- Compétence Animations jeunesse – fixation des contributions communales pour 2018

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschihr.

La compétence animations jeunes est composée

- des coûts directs, déduction de recettes, liées à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 10 %
  - Frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 5 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 10 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Coût compétence 2018

**Dépenses totales : 120 292.00**

Fonctionnement

Coûts directs : 88 021.00

Frais d'administration générale : 9 476.00

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 13 295.00

Total dépenses de fonctionnement : 110 792

Investissement

Total dépenses : 9 500 (amortissements : 2 520 + immob. 6 980.00)

**Recettes : 120 292.00**

Fonctionnement

Recettes directes : 28 229.33

Excédent de fonctionnement 2017 : 6 842.67

Amortissement (mini-bus) : 2 520

Contributions communes : 73 200

Total recettes de fonctionnement : 110 792

Investissement

Total recettes : 9 500 (amortissement)

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 236	27,15 %
Bischwihr	998	12.12 %
Fortschihr	1 204	14,62 %
Porte du Ried	1 806	21.93 %
Muntzenheim	1 221	14.83 %
Wickerschihr	771	9,35 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 236</b>	<b>100 %</b>

Contributions 2018

<b>Communes</b>	<b>Coût compétence</b>	<b>Taux retenu</b>	<b>Montant</b>
Andolsheim	73 200	27,15 %	19 873.80
Bischwihr	73 200	12.12 %	8 871.84
Fortschwihr	73 200	14,62 %	10 701.84
Porte du Ried	73 200	21.93 %	16 052.76
Muntzenheim	73 200	14.83 %	10 855.56
Wickerschwihr	73 200	9,35 %	6 844.20
<b>TOTAL</b>	<b>73 200</b>	<b>100%</b>	<b>73 200</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2018 pour la compétence « Animations Jeunesse » selon le tableau présenté.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

**A.9.7.- Compétence « domaine associatif » - fixation des contributions communales pour 2018**

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence «domaine associatif » est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 2 %
  - Frais de personnel de services techniques au taux retenu de 5 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 2 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

coût compétence 2018

**Dépenses totales : 12 748.00**

Fonctionnement

Coûts directs : 728.00

Frais d'administration générale : 1 894.00

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 3 181.00

Total dépenses de fonctionnement : 5 803.00

Investissement

Total dépenses : 6 945 (équipements)

**Recettes : 12 748.00**

Fonctionnement

Recettes directes : 499.29

Excédent de fonctionnement 2016 : 8 248.71

Contributions communes : 4 000

Total recettes de fonctionnement : 12 748

Investissement

Total recettes : 0

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 236	27,15 %
Bischwihr	998	12.12 %
Fortschwihr	1 204	14,62 %
Porte du Ried	1 806	21.93 %
Muntzenheim	1 221	14.83 %
Wickerschwihr	771	9,35 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 219</b>	<b>100 %</b>

Contributions 2018

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	4 000	27,15 %	1 086.00
Bischwihr	4 000	12.12 %	484.80
Fortschwihr	4 000	14,62 %	584.80
Porte du Ried	4 000	21.93 %	877.20
Muntzenheim	4 000	14.83 %	593.20
Wickerschwihr	4 000	9,35 %	374.00
TOTAL	4 000	100 %	4 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2018 pour la compétence «Domaine associatif » selon le tableau présenté.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

#### **A.9.8.- Compétence écoles élémentaires – fixation des contributions communales pour 2018**

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

##### *A.9.8.1.- Le service école élémentaire de Holtzwihr (Porte du Ried)*

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
  - \* crédits de fonctionnement des classes
  - \* crédits transports piscine et sorties
  - \* crédits livres/défi-lecture
  - \* crédits classe nature
  - \* Télécom et internet
  - \* frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).



Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	998	20,81 %
Holtzwihr (Porte du Ried)	1 399	29,17 %
Muntzenheim	1 221	25.46 %
Riedwihr (Porte du Ried)	407	8,49 %
Wickerschihr	771	16,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 796</b>	<b>100 %</b>

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 326.00	20.81 %	1 261.89
Holtzwihr (Porte du Ried)	4 326.00	29.17 %	
Muntzenheim	4 326.00	25.46 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	4 326.00	8.49 %	
Wickerschihr	4 326.00	16.07 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus	Taux retenu	Montant
Bischwihr	6 975.00	20.81 %	2 034.60
Holtzwihr (Porte du Ried)	6 975.00	29.17 %	
Muntzenheim	6 975.00	25.46 %	
Riedwihr	6 975.00	8.49 %	
Wickerschihr	6 975.00	16.07 %	

Coût compétence 2018

**Dépenses totales : 16 436.49**

Fonctionnement

Coûts directs : 13 140.00

Frais d'administration générale : 1 261.89

Frais de personnel d'administration générale et élus : 2 034.60

Total dépenses de fonctionnement : 16 436.49

Investissement

Total dépenses : 0

**Recettes totales : 16 436.49**

Fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2017 : 7 999.67

**Contribution commune HOLTZWIHR (Porte du Ried) : 8 436.82**

Total recettes de fonctionnement : 16 436.49

Investissement

Total recettes : 0

A.9.8.2.- *Le service école élémentaire de Muntzenheim*

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
  - \* crédits de fonctionnement des classes
  - \* crédits transports piscine et sorties
  - \* crédits livres/défi-lecture
  - \* crédits classe nature
  - \* Télécom et internet
  - \* frais de maintenance photocopieurs et informatique
  
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	998	20,81 %
Holtzwihr (Porte du Ried)	1 399	29,17 %
Muntzenheim	1 221	25,46 %
Riedwihr (Porte du Ried)	407	8,49 %
Wickerschihr	771	16,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 796</b>	<b>100 %</b>

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 326.00	20,81 %	1 101.40
Holtzwihr (Porte du Ried)	4 326.00	29,17 %	
Muntzenheim	4 326.00	25,46 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	4 326.00	8,49 %	
Wickerschihr	4 326.00	16,07 %	
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus	Taux retenu	Montant
Bischwihr	6 975.00	20,81 %	1 775.83
Holtzwihr (Porte du Ried)	6 975.00	29,17 %	
Muntzenheim	6 975.00	25,46 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	6 975.00	8,49 %	
Wickerschihr	6 975.00	16,07 %	

Coût compétence 2018

**Dépenses totales : 15 947.23**

Fonctionnement

Coûts directs : 13 070.00

Frais d'administration générale : 1 101.40

Frais de personnel d'administration générale et élus : 1 775.83

Total dépenses de fonctionnement : 15 947.23

Investissement

Total dépenses : 0

**Recettes totales : 15 947.23**

Fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2017 : 3 884.14

**Contribution commune MUNTZENHEIM : 12 063.09**

Investissement

Total recettes : 0

*A.9.8.3.- Le service école élémentaire du RPI du Ried composé des 3 communes de Bischwihr, Riedwihr et Wickerschwih*

Le service est composé :

des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :

- \* crédits de fonctionnement des classes
- \* crédits transports piscine et sorties
- \* crédits livres/défi-lecture
- \* crédits classe nature
- \* Télécom et internet
- \* frais de maintenance photocopieurs et informatique

- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :

- Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
- Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	998	20,81 %
Holtzwihr (Porte du Ried)	1 399	29,17 %
Muntzenheim	1 221	25,46 %
Riedwihr (Porte du Ried)	407	8,49 %
Wickerschwih	771	16,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 796</b>	<b>100 %</b>

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 326.00	20,81 %	900.29
Holtzwihr (Porte du Ried)	4 326.00	29,17 %	
Muntzenheim	4 326.00	25.46 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	4 326.00	8,49 %	367.27
Wickerschihr	4 326.00	16,07 %	695.18
Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus	Taux retenu	Montant
Bischwihr	6 975.00	20,81 %	1 451.49
Holtzwihr (Porte du Ried)	6 975.00	29,17 %	
Muntzenheim	6 975.00	25.46 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	6 975.00	8,49 %	592.17
Wickerschihr	6 975.00	16,07 %	1 120.88

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :  
Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2017/2018	Taux retenu
Bischwihr	45	42.85 %
Riedwihr (Porte du Ried)	28	26.66 %
Wickerschihr	32	30.49 %
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>100 %</b>

Coûts directs : 18 055.00

Recettes : excédent de fonctionnement 2017 : 13 125.68

Bischwihr : 5 625.25

Riedwihr : 3 362.14

Wickerschihr : 4 138.29

Communes	Coût directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	18 055.00	42.85 %	7 736.57
Riedwihr (Porte du Ried)	18 055.00	26.66 %	4 813.46
Wickerschihr	18 055.00	30.49 %	5 504.97
<b>TOTAL</b>	<b>18 055.00</b>		<b>18 055.00</b>

RECAPITULATIF

Communes	Coûts adm.générale	Coûts directs	Excédent 2017 à déduire	Coût Contributions 2018
Bischwihr	2 351.78	7 736.57	5 625.25	4 463.10
Riedwihr (PR)	959.44	4 813.46	3 362.14	2 410.76
Wickerswihr	1 816.06	5 504.97	4 138.29	3 182.74
<b>TOTAL</b>	<b>5 127.28</b>	<b>18 055.00</b>	<b>13 125.68</b>	<b>10 056.60</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2018 pour la compétence « Ecoles élémentaires » selon les tableaux présentés.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

**A.9.9.- Compétence écoles maternelles – fixation des contributions communales pour 2018**

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerswihr

*A.9.9.1.- Le service école maternelle de Holtzwihr (Porte du Ried)*

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
  - \* frais de personnel des ATSEM
  - \* crédits de fonctionnement des classes
  - \* crédits transports piscine et sorties
  - \* crédits livres/défi-lecture
  - \* crédits classe nature
  - \* Télécom et internet
  - \* frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	998	16,63 %
Fortschwihr	1 204	20,07 %
Holtzwihr (Porte du Ried)	1 399	23,32 %
Muntzenheim	1 221	20.35 %
Riedwihr (Porte du Ried)	407	6,78 %
Wickerswihr	71	12.85 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>	<b>100 %</b>

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale	Taux retenu	Montant
Bischwihr	12 243.00	16,63 %	2 855.07
Fortschwihr			
Holtzwihr (Porte du Ried)	12 243.00	20,07 %	
Muntzenheim	12 243.00	23,32 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	12 243.00	20.35 %	
Wickerschwihr	12 243.00	6,78 %	
		12.85 %	

Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus	Taux retenu	Montant
Bischwihr	19 800.00	16,63 %	4 617.36
Fortschwihr	19 800.00	20,07 %	
Holtzwihr (Porte du Ried)	19 800.00	23,32 %	
Muntzenheim	19 800.00	20.35 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	19 800.00	6,78 %	
Wickerschwihr	19 800.00	12.85 %	

Coût compétence 2018

**Dépenses : 68 682.43**

Fonctionnement

Coûts directs : 61 210.00

Frais d'administration générale : 2 855.07

Frais de personnel d'administration générale et élus : 4 617.36

Total dépenses de fonctionnement : 68 682.43

Investissement

Total dépenses : 0

**Recettes : 68 682.43**

Fonctionnement

Recettes directes : 0

Excédent de fonctionnement 2017 : 3 580.60

**Contribution commune HOLTZWHR : 65 101.83**

Investissement

Total recettes : 0

A.9.9.2.- Le service école maternelle de Muntzenheim

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
  - \* frais de personnel des ATSEM
  - \* crédits de fonctionnement des classes
  - \* crédits transports piscine et sorties
  - \* crédits livres/défi-lecture
  - \* crédits classe nature
  - \* Télécom et internet
  - \* frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	998	16,63 %
Fortschwihr	1 204	20,07 %
Holtzwihr (Porte du Ried)	1 399	23,32 %
Muntzenheim	1 221	20,35 %
Riedwihr (Porte du Ried)	407	6,78 %
Wickerschwihr	771	12,85 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>	<b>100 %</b>

DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale	Taux retenu	Montant
Bischwihr	12 243.00	16,63 %	2 491.45
Fortschwihr	12 243.00	20,07 %	
Holtzwihr (Porte du Ried)	12 243.00	23,32 %	
Muntzenheim	12 243.00	20,35 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	12 243.00	6,78 %	
Wickerschwihr	12 243.00	12,85 %	

Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus	Taux retenu	Montant
Bischwihr	19 800.00	16,63 %	4 029.30
Fortschwihr	19 800.00	20,07 %	
Holtzwihr (Porte du Ried)	19 800.00	23,32 %	
Muntzenheim	19 800.00	20,35 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	19 800.00	6,78 %	
Wickerschwihr	19 800.00	12,85 %	

Coût compétence 2018

**Dépenses : 72 060.75**

Fonctionnement

Coûts directs : 65 540.00

Frais d'administration générale : 2 491.45

Frais de personnel d'administration générale et élus : 4 029.30

Total dépenses de fonctionnement : 72 060.75

Investissement

Total dépenses : 0

**Recettes : 72 060.75**

Fonctionnement

Recettes directes : 0

Excédent de fonctionnement 2016 : 3 766.99

**Contribution commune MUNTZENHEIM : 68 293.76**

Investissement

Total recettes : 0

*A.9.9.3.- Le service écoles maternelles du RPI du Ried composé des 4 communes de Bischwihr, Fortschwih, Riedwihr et Wickerschwih*

Le service est composé :

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
  - \* frais de personnel des ATSEM
  - \* frais de transport RPI
  - \* crédits de fonctionnement des classes
  - \* crédits transports piscine et sorties
  - \* crédits livres/défi-lecture
  - \* crédits classe nature
  - \* Télécom et internet
  - \* frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

<b>Communes</b>	<b>Nb d'habitants</b>	<b>Taux retenu</b>
Bischwihr	998	16,63 %
Fortschwih	1 204	20,07 %
Holtzwihr	1 399	23,32 %
Muntzenheim	1 221	20,35 %
Riedwihr	407	6,78 %
Wickerschwih	771	12,85 %
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>



DEPENSES

Communes	Coût frais d'administration générale	Taux retenu	Montant
Bischwihr	12 243.00	16,63 %	2 036.01
Fortschwihr	12 243.00	20,07 %	2 457.17
Holtzwihr (Porte du Ried)	12 243.00	23,32 %	
Muntzenheim	12 243.00	20.35 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	12 243.00	6,78 %	830.07
Wickerschwihr	12 243.00	12.85 %	1 573.23

Communes	Coût frais de personnel administration générale + élus	Taux retenu	Montant
Bischwihr	19 800.00	16,63 %	3 292.74
Fortschwihr	19 800.00	20,07 %	3 973.86
Holtzwihr (Porte du Ried)	19 800.00	23,32 %	
Muntzenheim	19 800.00	20.35 %	
Riedwihr (Porte du Ried)	19 800.00	6,78 %	1 342.44
Wickerschwihr	19 800.00	12.85 %	2 544.30

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :  
Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2017/2018	Taux retenu
Bischwihr	42	42.00 %
Fortschwihr	31	31.00 %
Riedwihr	17	17.00 %
Wickerschwihr	10	10.00 %
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100 %</b>

Coût direct : (dépenses – recettes) = 140 430.00

Dépenses 2018 : 158 630

Recettes 2018 : 18 200

Excédent de fonctionnement 2017 : 35 803.18

Bischwihr : 11 803.82

Fortschwihr : 10 787.85

Riedwihr (PR) : 5 552.05

Wickerschwihr : 7 659.46

Communes	Coût directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	140 430.00	42.00 %	58 980.60
Fortschwihr	140 430.00	31.00 %	43 533.30
Riedwihr (Porte du Ried)	140 430.00	17.00 %	23 873.10
Wickerschwihr	140 430.00	10.00 %	14 043.00
<b>TOTAL</b>	<b>140 430.00</b>	<b>100 %</b>	<b>140 430.00</b>

RECAPITULATIF

Communes	Coûts adm.générale	Coûts directs	Excédent 2017 à déduire	Coût Contributions 2018
Bischwihr	5 328.75	58 980.60	11 803.82	52 505.53
Fortschwihr	6 431.03	43 533.30	10 787.85	39 176.48
Riedwihr (PR)	2 172.51	23 873.10	5 552.05	20 493.56
Wickerschwihr	4 117.53	14 043.00	7 659.46	10 501.07
<b>TOTAL</b>	<b>18 049.82</b>	<b>140 430.00</b>	<b>35 803.18</b>	<b>122 676.64</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2018 pour la compétence «Ecoles Maternelles » selon les tableaux présentés.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

**A.9.10.- Compétence périscolaire – fixation des contributions communales 2018**

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

Les structures périscolaires concernées sont les suivantes :

- Kaferlas à Holtzwihr
- Lucioles à Bischwihr
- Escapade à Muntzenheim

Les communes concernées sont les suivantes : Bischwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence périscolaire est composée des coûts directs liés à l'activité et des frais d'administration générale du syndicat, déduction des recettes constatées selon la répartition suivante :

- Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
- Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Coût compétence 2018

**Dépenses : 167 928.73**

Fonctionnement

Coûts directs : 140 059

Frais d'administration générale : 4 178.00

Frais de personnel d'administration générale et élus : 7 073.00

Total dépenses de fonctionnement : 151 310

Investissement

Total dépenses d'investissement : 16 618.73

**Recettes : 167 928.73**

Fonctionnement

Recettes directes : 33 669.96

Excédent de fonctionnement 2017 : 49 603.04

Contributions communes : 84 000

Total recettes de fonctionnement : 167 273.00

Investissement

Total recettes : 655.73

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	998	20,80 %
Porte du Ried	1 806	37.68 %
Muntzenheim	1 221	25.45 %
Wickerschwihr	771	16,07 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 796</b>	<b>100 %</b>

Contributions 2018

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	84 000	20.80 %	17 472.00
Porte du Ried	84 000	37.68 %	31 651.20
Muntzenheim	84 000	25.45 %	21 378.00
Wickerschwihr	84 000	16.07 %	13 498.80
<b>TOTAL</b>	<b>84 000</b>	<b>100 %</b>	<b>84 000</b>

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2018 pour la compétence « périscolaire » selon le tableau présenté.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

**A.9.11.- Compétence bâtiments – fixation des contributions communales pour 2018**

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr.

Cette compétence comporte les frais liés au remboursement de la dette des bâtiments des complexes multi-activités de Muntzenheim :

- Le bâtiment administratif ;
- Le bâtiment « Espace Ried Brun » ;
- Le bâtiment « Trésorerie ».

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2015 qui entre en vigueur le 01/01/2018).

Coût compétence 2018

**Dépenses : 171 628.09**

Fonctionnement  
Chauffage Trésorerie : 200  
Intérêts de l'emprunt 2018 : 71 200  
Amortissements : 5 528.09  
Total dépenses : 76 928.09

Investissement  
Capital emprunt : 72 700  
Equipements : 22 000 (ascenseur : 10 000 + climatisation : 12 000)  
Total dépenses d'investissement : 94 700

**Recettes : 171 628.09**

Fonctionnement  
Excédent 2017 : 14.49  
Contributions communes dette : 144 085.51  
Contribution communes équipement : 22 000

Investissement : 5 528.09

**1) Contribution 2018 dette des bâtiments**

**Scénario 1**

**Si Andolsheim doit participer à la dette**

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 236	24.69 %
Bischwihr	998	11.02 %
Fortschwihr	1 204	13.29 %
Grussenheim	820	9.05 %
Porte du Ried	1 806	19.96 %
Muntzenheim	1 221	13.48 %
Wickerschwihr	771	8.51 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 056</b>	<b>100 %</b>

Contribution 2018

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	144 085.51	24.69 %	35 574.71
Bischwihr	144 085.51	11.02 %	15 878.22
Fortschwihr	144 085.51	13.29 %	19 148.96
Grussenheim	144 085.51	9.05 %	13 039.73
Porte du Ried	144 085.51	19.96 %	28 759.46
Muntzenheim	144 085.51	13.48 %	19 422.72
Wickerschwihr	144 085.51	8.51 %	12 261.71
<b>TOTAL</b>	<b>144 085.51</b>	<b>100 %</b>	<b>144 085.51</b>

**Scénario 2**

**Si Andolsheim ne participera à la dette**

<b>Communes</b>	<b>Nb d'habitants</b>	<b>Taux retenu</b>
Bischwihr	998	14.63 %
Fortschwihr	1 204	17.65 %
Grussenheim	820	12.02 %
Porte du Ried	1 806	26.50 %
Muntzenheim	1 221	17.90 %
Wickerschwihr	771	11.30 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 820</b>	<b>100 %</b>

Contribution 2018

<b>Communes</b>	<b>Coût compétence</b>	<b>Taux retenu</b>	<b>Montant</b>
Bischwihr	144 085.51	14.63 %	21 079.71
Fortschwihr	144 085.51	17.65 %	25 431.09
Grussenheim	144 085.51	12.02 %	17 319.07
Porte du Ried	144 085.51	26.50 %	38 182.66
Muntzenheim	144 085.51	17.90 %	25 791.30
Wickerschwihr	144 085.51	11.30 %	16 281.68
<b>TOTAL</b>	<b>144 085.51</b>	<b>100 %</b>	<b>144 085.51</b>

Il est proposé de fixer les contributions communales pour 2018 sur la base du scénario 1

Pour l'exercice 2018, les titres continueront à être émis à l'encontre de la commune d'Andolsheim sur la base du scénario 1 (participation à la dette de 35 574.41 €) dans l'attente de la décision du tribunal administratif.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions communales pour 2018 sur la base du scénario 1

**Décide** de continuer à émettre des titres émis à l'encontre de la commune d'Andolsheim concernant la dette, à hauteur d'un montant de 35 574.71 € en attente de la décision du Tribunal administratif.

**Décide** d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2018.

**A.10.- Budget primitif 2018**

Ont participé au vote : toutes les communes

Mme Hélène Baumert, Présidente, fait une présentation synthétique du budget primitif 2018

Les membres du Comité Syndical, après que la Présidente eut donné lecture intégrale des différents chapitres et articles du budget primitif 2018, commenté et justifié au fur et à mesure le bien fondé des prévisions de dépenses et recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

- **Approuve** à l'unanimité le budget primitif proposé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 504 902 € pour la section de fonctionnement et à 406 864.83 € pour la section d'investissement.
- **Vote** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- **Vote** le présent budget avec reprise des résultats 2017.

- **Afin** d'équilibrer le budget, le produit des contributions directes des communes s'élève à 1 041 158.25 €.
- **Vote** les subventions qui figurent au budget primitif 2018.
- **Vote** les projets d'investissement et d'équipement proposés en 2018 :

**Compétence collèèe**

Filet pare-ballon : .....	2 033 €
Remplacement auto-laveuse : .....	6 000 €
Remplacement panneau de marquage : .....	1 588 €
Mise en place treuil électrique pour but de basket : .....	2 308 €
Réfections toiture ancien bâtiment : .....	65 000 €

**Compétence Espace Ried Brun**

Accessibilité Adap – phase 1 .....	4 129 €
Accessibilité Adap – phase 2 : .....	5 000 €
Renouvellement chaises (39) : .....	2 751 €
Projecteurs et écran tactile : .....	1 900 €
Mats amovibles pour buts de foot : .....	1 272 €
Stop-chutes pour gril motorisé : .....	16 000 €

**Administration générale**

Nouveau site internet : .....	6 000 €
Mise aux normes ascenseur : .....	6 000 €
Climatisation salle de réunion et bureaux : .....	11 000 €